



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.finances.bj

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE 2019 - 2021

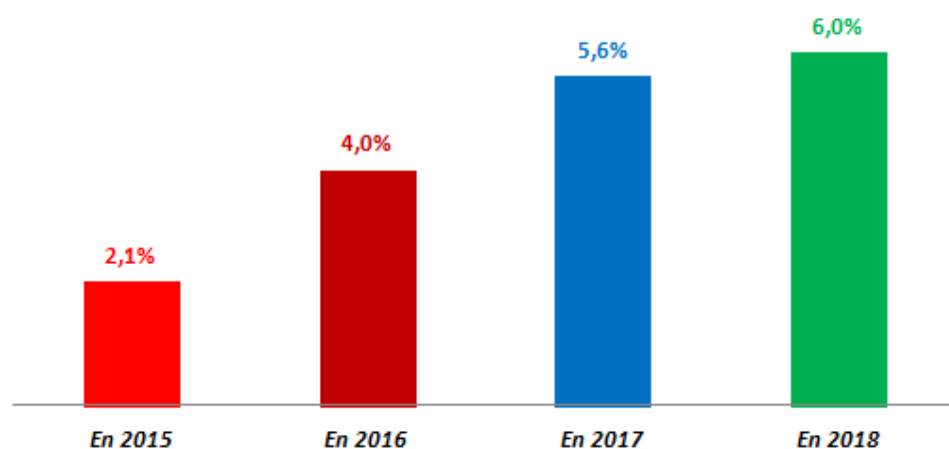


VERSION CITOYENNE

Juillet 2018

L'ECONOMIE DU BENIN DE 2015 A 2018

RYTHME DE LA CREATION DE RICHESSE AU BENIN



Depuis 2016, la richesse nationale augmente chaque année au Bénin.

De 4,0% en 2016, le rythme de la création de richesse de l'économie béninoise est passé à 5,6% en 2017 et pourrait s'établir à 6,0% en 2018.

Cette progression de l'économie se déroule dans un contexte marqué par une stabilité du prix du panier de la ménagère.

Qu'est-ce qui a surtout fait augmenter la richesse au Bénin en 2017 ?



La production du coton a été à son plus haut niveau : production de 597.986 tonnes pour 2017 contre 451.208 tonnes en 2016, soit une **augmentation de 32,5%**.



Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics a été très dynamique en 2017 grâce au démarrage des chantiers du Programme d'Actions du Gouvernement.



Le commerce a repris au Nigeria et le Bénin a positivement bénéficié de cette amélioration chez son voisin.

LES FINANCES DU BENIN DE 2015-2018



De 2015 à 2017, les recettes et les dépenses de l'Etat ont beaucoup augmenté.

En 2017, l'Etat a réussi à faire progresser la collecte d'impôts et taxes de 26,6%. Il a collecté un montant total de **944,4 milliard FCFA**.

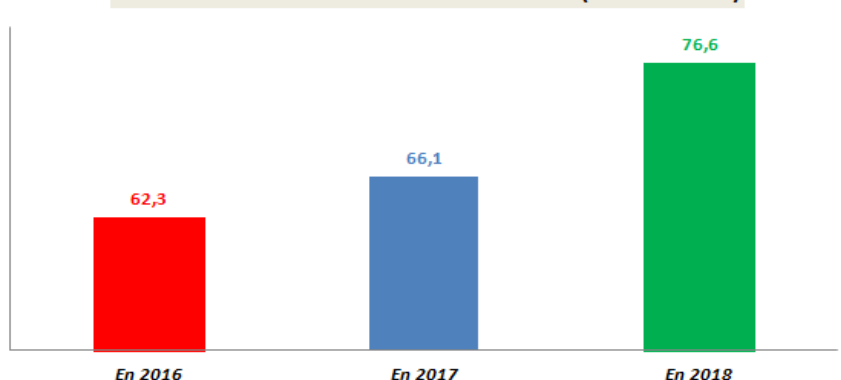
Il a dépensé au total **1318,1 milliard FCFA** dans les salaires, les bourses aux étudiants et surtout dans la construction des routes.

Etant donné que ses dépenses sont supérieures à ses recettes, il a dû s'endetter pour couvrir la différence.

Pour l'année 2018, l'Etat pense gagner plus pour investir davantage.

Au niveau des collectivités locales

Evolution des recettes totales des communes (Milliards FCFA)



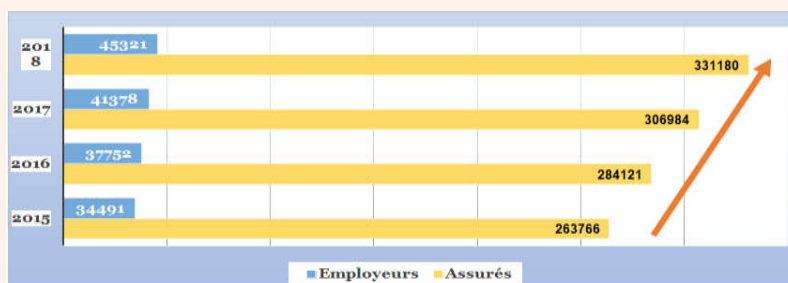
Le Gouvernement s'engage en faveur d'un **développement à la base**. Les ressources totales des communes du Bénin sont en augmentation grâce en partie aux fonds mis à leur disposition par l'Etat :

2016 : 31 milliards FCFA

2017 : 31,3 milliards FCFA

2018 : 45,6 milliards FCFA

En ce qui concerne la sécurité sociale



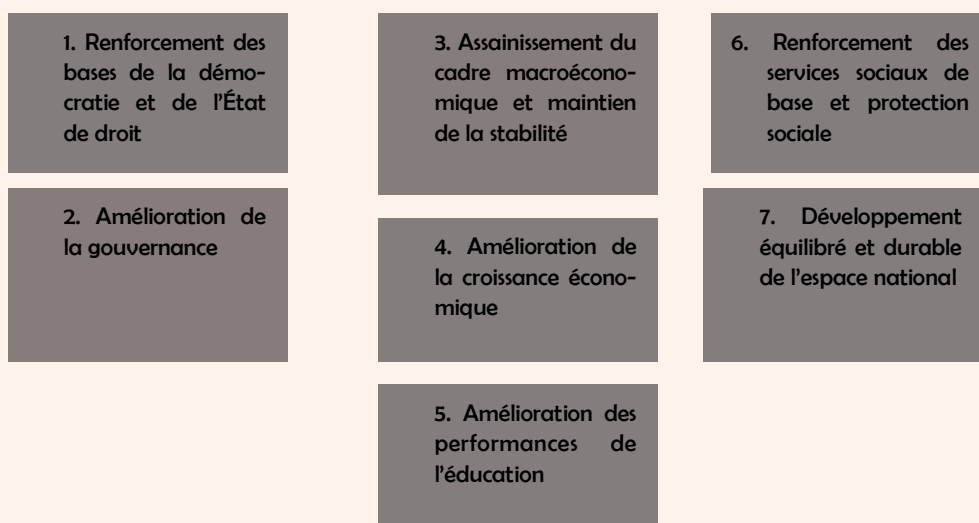
Dans le domaine de la sécurité sociale, le nombre d'assurés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a augmenté de 7,9% entre 2015 et 2017. En 2018, la CNSS comptera plus de 331 000 assurés et dégagera un bénéfice de 66 Milliards FCFA.

**LES GRANDES ORIENTATIONS 2019-2021 :
RELANCER DE FACON DURABLE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU BENIN**

*Une relance à travers le PAG dénommée « **Bénin Révélé** », qui repose sur trois (03) Piliers.*



Déclinés en 7 axes stratégiques



Le PAG sera soutenu par le Programme Economique et financier 2017-2019 signé avec le FMI

Sentiers de création de richesse en bonne progression sur toute la période 2019-2021



Les perspectives économiques sont bonnes au Bénin. Pour la période 2019-2021, le Bénin continuera de faire progresser sa richesse. Le rythme de création de richesse se situerait entre 6,3% et 7,8% en 2019, selon la progression dans la mise en œuvre des projets du PAG. Il devrait en résulter une diminution de la pauvreté au Bénin parce que les conditions de vie de la population devraient s'améliorer.

Mais, quels sont ces projets qui créeront la richesse tant annoncée?

LES PRIORITES POUR L'ANNEE 2019

Dans l'Agriculture :



- . Développer des cultures qui donnent beaucoup de bénéfices comme l'ananas, l'anacarde, les produits maraichers
- . Rendre disponibles et accessibles les semences et intrants de qualité
- . Améliorer le travail des équipes pour le développement du secteur agricole.

Secteur de l'Energie :



- . Accroître les capacités de production, les moyens de transport et la distribution de l'énergie électrique
- . Promouvoir l'électrification rurale
- . Mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur
- . Développer les partenariats pour l'approvisionnement en gaz nature.

Secteur de l'Eau :



- . Réaliser l'accès durable à l'eau potable à tous les béninois
- . Améliorer la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité
- . Assainir les eaux usées en milieu urbain et périurbain.

Cadre de vie :



- . Accélérer le projet Asphaltage (Pavage des voies)
- . Construire 2100 logements sociaux
- . Construire la cité administrative technique à Abomey-Calavi ; la cité ministérielle à Cotonou ; les douze (12) cités administratives départementales ; et le siège de l'Assemblée Nationale
- . Prendre en considération les questions liées au changement climatique.

LES PRIORITES POUR L'ANNEE 2019

Domaine de la Justice :



- . Améliorer l'accès à la justice et les droits de l'homme, des femmes, de l'adolescent et de l'enfant
- . Moderniser l'administration judiciaire
- . Mettre en place une nouvelle carte pénitentiaire
- . Mettre en œuvre la carte judiciaire.

Domaine de La Santé :



- . Recruter et former des médecins généralistes et des spécialistes et les répartir équitablement sur toute l'étendue du territoire national
- . Renforcer le plateau technique dans les formations sanitaires
- . Construire et équiper un centre hospitalier universitaire moderne à Abomey-calavi ainsi que 5 hôpitaux de zone à Cotonou 1, Adjohoun, Avrankou, Bohicon et Porto-Novo.

Les Infrastructures :



- . Construire l'Aéroport international de Glo-Djigbé et la voie expresse Glo-TOGBIN
- . Construire un axe routier de contournement nord-est de la ville de Cotonou
- . Réhabiliter, moderniser et étendre le réseau routier national
- . Aménager et bitumer la route des pêches
- . Moderniser, étendre le Port de Cotonou et construire le tronçon ancien Pont-CENSAD.

Affaires sociales et microfinances :



- . Construire, réhabiliter et équiper les Centres de Promotion Sociale
- . Promouvoir des mécanismes durables de protection sociale des plus vulnérables
- . Améliorer le statut juridique et social de la femme
- . Renforcer la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels, économiques et politiques.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2019

Une stratégie budgétaire orientée vers la réduction progressive du déficit budgétaire et l'amélioration des critères de convergence de l'UEMOA

Moderniser l'administration fiscale et élargir la base imposable

Renforcer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques



Pour la gestion de 2019, il est prévu plus de 30% du budget au titre du programme d'Investissement Public.

Le Gouvernement s'inscrit également dans une stratégie d'intensification du Partenariat Public Privé (PPP) dans la réalisation des grands projets d'investissement

Qu'en sera-t-il alors de la dette



Pour la dette, il n'y a de raisons de s'inquiéter. Le Taux d'endettement sera bien largement en deçà de la norme communautaire (70%) de l'UEMOA à ne pas franchir. Il devrait même s'améliorer en passant de 54,4% en 2017 à 52,0% en 2019, et ce, grâce à l'option faite de recourir aux PPP.

Perspectives des finances au niveau local



La gestion des finances au niveau local sera encadrée par la mise en place d'un dispositif conjoint de surveillance pour le transfert des ministères sectoriels, des compétences et ressources nécessaires aux communes. Aussi, un renforcement du suivi, de l'audit, du contrôle de gestion et de l'utilisation des fonds transférés est-il prévu.

QUELQUES REFORMES VISANT A ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT

Pour **inciter les investisseurs privés** à pleinement jouer leur rôle dans le processus de développement du pays, le Gouvernement de la République du Bénin a mis en place un certain nombre de mesures :

NOUVELLES ENTREPRISES

Les entreprises nouvelles régulièrement créées bénéficient d'une **réduction du montant de l'impôt sur les trois premières années** à raison de 25% la première année; de 25% la deuxième année et de 50% la troisième année.

ENTREPRISES ADHERANT AUX CENTRES DE GESTION AGREES

Pour les entreprises adhérant aux Centres de Gestion Agréés sur les quatre (4) premières années, il est prévu une réduction à 40% du montant de l'impôt. De plus, lorsqu'elles exercent dans le secteur primaire, il y a une réduction supplémentaire de 10%.

VERSEMENT PATRONAL SUR SALAIRES (VPS)

- . Exonération du VPS pour les entreprises nouvelles régulièrement créées au titre du premier emploi de leur première année d'activités
- . Les entreprises agréées au code des investissements bénéficient d'exonération d'impôts et taxes et d'allègements fiscaux selon le niveau du chiffres d'affaires et le régime concerné.



Saviez-vous que vous pouvez désormais exiger la facture électronique normalisée lors de vos achats afin d'être sûr que la TVA est effectivement reversée dans les caisses de l'Etat ?



Saviez-vous que, grâce à la modernisation en cours de l'administration fiscale, les impôts peuvent être directement payés en ligne aujourd'hui